

RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École Roy, 55 rue du Rocher, Rivière-du-Loup G5R 1J8
École Joly, 72 rue Joly, Rivière-du-Loup G5R 3H5

***« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »
(Réf. : L. I. P. article 82)***



Signature de la présidente

19 juin 2018
Date de l'adoption par le CÉ

«Nous encourageons les écoles à planifier l'amélioration et à laisser de côté les bonnes intentions au profit d'une attitude d'espoir concret. Comment une école peut-elle planifier son amélioration, puis réaliser cette amélioration ? Quels sont les changements à apporter ? L'activité clé de cette réussite est la collaboration. Le concept clé en est l'espoir. Et l'approche clé est ce que nous appelons le processus de planification pour la réussite de l'école et des élèves. » Hulley,W. et Dier L., 2005.

Extrait de la convention de partenariat 2010-2013 de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup



Note :

Tel que stipulé aux articles 108, 110.3.2 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, les articles 57 à 60, 62 à 73, 77.1, 80 à 82 et 93 à 95 s'appliquent également au fonctionnement du conseil d'établissement du centre.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT.....	3
PORTAIT DE L'ÉTABLISSEMENT.....	4
1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....	6
2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE.....	7
3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE, CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE... 	8
4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL.....	9
5. SERVICES ÉDUCATIFS.....	10
6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES	11
7. AUTRES.....	12
8. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR	13
9. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS, REMERCIEMENTS)	14
10. MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ.....	15
11. ANNEXES	16

MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Bonsoir à tous,

Déjà une autre année de terminée. Le temps file à grande vitesse. Nos enfants grandissent et l'école Roy-Joly ne cesse de développer son service pour rester au goût du jour.

Encore une fois, nos écoles ont fourmillé toute l'année avec une multitude de projets, concours, reconnaissances, participations diverses, démarcations de certains élèves, des journées organisées mémorables, des concerts, spectacles, présentations et j'en oublie certainement. On ne pourra pas dire que la vie de nos enfants est ennuyante et redondante. Leur créativité, leurs talents et leurs passions sont exploités et utilisés de façons exceptionnelles !

Il va de soi que nous devons remercier l'implication de tout le personnel qui est plein d'entrain, rempli d'idées et toujours prêt à donner encore plus afin de rendre l'année en cours unique et pétillante. Merci à vous tous on ne vous le dira jamais assez. Vous êtes un pilier important dans l'épanouissement de nos enfants.

Pour terminer, je tenais à souligner le travail de Mme Maryse qui a tenu d'une main de fer nos écoles pendant ces dernières années. Son passage aura fait briller nos établissements de par son professionnalisme et ses décisions avant-gardistes. Nous vous souhaitons une belle retraite remplie de tout plein d'autres projets.

Pour ma part, une page se tourne, c'est la fin de huit belles années sur le conseil d'établissement des écoles de mes enfants. L'an prochain, je n'aurai officiellement plus d'enfant au primaire. Le cœur un peu gros, je vous souhaite une belle continuité à tous. Vous faites déjà un travail formidable. Votre repos estival est plus que mérité.

Présidente

PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

Présidente du conseil d'établissement

Catherine Roy

Directrice

Maryse Simard

Directrice adjointe

Yvan Ouellet

Commissaires

Bernard Pelletier

Sylvain Bureau

Nombre d'élèves

496 élèves

Membres du conseil d'établissement :

Nom des parents :

Cindy Simard, vice-présidente

Stéfanie Landry, trésorière

Marilyn Lemire, secrétaire

Doris Laliberté Kirouac, représentante au comité de parents

Geneviève Landry

Mélanie Gagnon substitut au représentant de parents (non membre du CÉ)

Nom des enseignants :

Marie-Hélène Bourgoin

Sophie Jalbert

Laurence Lepage

Nom du personnel de soutien :

Aucun

Nom du personnel du service de garde :

Josée Vaillancourt

Nom du professionnel :

Véronique D'Amours

-

Nom des représentants de la communauté :

Sylvie Michaud

Valeurs du projet éducatif

Les élèves, les parents et les membres du personnel participent, de par leur implication, à la réussite du projet éducatif. De plus, d'autres partenaires tels que l'ÉSRDL, l'ÉMAC, le Centre culturel Berger, l'entreprise Les Tourbières Berger Ltée ainsi que des clubs sportifs s'associent également avec l'école.

L'école Roy Joly se construit autour de valeurs déterminantes : le respect, l'engagement, l'honnêteté et l'entraide. Par nos projets impressionnants et mobilisateurs, nous développons pour nos enfants un projet afin qu'ils deviennent des citoyennes et des citoyens à part entière actifs, en santé, autonomes et responsables. De plus, nous misons sur le partenariat avec les ressources du milieu.

Programmes et projets offerts

Notre projet éducatif vise la persévérance et la réussite scolaire et il repose sur trois piliers : le programme de formation, les services complémentaires et particuliers et l'école un milieu de vie. De cette manière, nous poursuivons notre mission qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier.

Depuis 2015-2016, l'école Roy et Joly se définit comme une école à vocation sportive et musicale. Un programme général est offert à tous les élèves de l'école. De plus, pour nos passionnés de sport ou de musique, une voie sportive et une voie musicale sont offertes aux élèves du 3^e cycle.

Ces nouveaux programmes visent l'encadrement et le développement maximal de l'élève. Ils deviennent une source de motivation vers la réussite scolaire.

Particularités de l'établissement

- ❖ Nos équipes-écoles construisent leurs interventions autour d'éléments structurants, signifiants pour elles et surtout pour les élèves.
- ❖ La dimension entrepreneuriale, l'engagement au respect de l'environnement naturel et construit, l'ouverture sur le monde sont aussi des leviers pour passer des intentions à l'action pour le développement des compétences des élèves.
- ❖ Ensemble, nous développons pour nos enfants un projet de vie pour qu'ils soient des citoyens à part entière, actifs, en santé, autonomes et responsables de leur vie.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(L.I.P. articles 45, 47, 55, 68, 102, 103)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.				
1.1	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47) ?			☐ 1 à 10 ☐ 11 à 25 ☒ 26 à 50 ☐ 51 à 100 ☐ 100 et plus
1.2	L'assemblée générale était la seule activité au programme de la soirée.			☒ Oui ☐ Non
1.2.1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.			
1.3	Votre conseil d'établissement est constitué de combien de membres (art. 102) ? (Total:13/14)			
1.3.1	Nombre de représentants des parents.			6
1.3.2	Nombre de représentants des enseignants.			3
1.3.3	Nombre de représentants du personnel de soutien.			-
1.3.4	Nombre de représentants du personnel professionnel.			1
1.3.5	Nombre de représentants de la communauté.			1
1.3.6	Nombre de représentants des élèves.			-
1.4	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil d'établissement (art. 45) ?			☒ Oui ☐ Non
	Des personnes ressources ?			☐ Oui ☒ Non
1.4.1	Si oui, le commissaire a participé aux rencontres du conseil d'établissement :			
	☐ Régulièrement ☒ À l'occasion ☐ Jamais			
	Commentaires :			
	Monsieur Bernard Pelletier s'est présenté aux rencontres du 23 octobre et du 23 avril et Monsieur Sylvain Bureau à la rencontre du 23 octobre. Ils étaient tous invités et recevaient la documentation.			
1.5	Avez-vous eu des démissions eu cours d'années (art. 55) ?			☐ Oui ☒ Non
	Si oui, précisez le nombre (Nb)	Nb	Ont-ils été remplacés ?	
1.5.1	Démissions chez les parents.	0	☐ Oui	☐ Non
1.5.2	Démissions chez les enseignants.	0	☐ Oui	☐ Non
1.5.3	Démissions chez le personnel de soutien.	0	☐ Oui	☐ Non
1.5.4	Démissions chez le personnel professionnel.	0	☐ Oui	☐ Non
1.5.5	Démissions chez les représentants de la communauté.	0	☐ Oui	☐ Non
1.5.6	Démissions chez les élèves.	0	☐ Oui	☐ Non
1.6	Y a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ?			☐ Oui ☒ Non
	Cochez			
1.6.1	Des parents	☐ Régulièrement	☐ À l'occasion	☐ Jamais
1.6.2	Du personnel de l'école	☐ Régulièrement	☐ À l'occasion	☐ Jamais
1.6.3	Autres précisez :	☐ Régulièrement	☐ À l'occasion	☐ Jamais

2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(L.I.P. articles 61, 69)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
2.1	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	☒ Oui ☐ Non
2.2	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année ?	5 (nombre)
2.3	Inscrivez ici la liste des dates des rencontres du conseil.	23 octobre 2017 27 novembre 2017 12 février 2018 23 avril 2018 11 juin 2018
2.4	Si vous avez tenu moins de cinq (5) rencontres, indiquez la ou les raisons.	
	☐ Quorum non atteint	☐ Absence de parents
	☐ Autres, précisez :	

3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE ET CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

(L.I.P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
Projet éducatif		
3.1	L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74).	☒ Oui ☐ Non
3.2	Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement du centre a vu à la réalisation de ses orientations et objectifs (art. 109).	☒ Oui ☐ Non
3.3	Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. Le conseil d'établissement du centre a procédé à l'évaluation de ses orientations et objectifs (art. 109)	☒ Oui ☐ Non
3.3.1	Si non, quand est-ce prévu ?	(date)
3.4	Aux fins de 3.1, 3.2 et 3.3, le conseil d'établissement s'est assuré de la participation de personnes intéressées (art.74).	☒ Oui ☐ Non
Plan de réussite		
3.5	L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1).	☒ Oui ☐ Non
3.6	Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83).	☒ Oui ☐ Non
3.7	Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible (sur le site de l'école) a été présenté au personnel de l'école pour :	☒ Oui ☐ Non
	a) faire état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite (art. 83)	☒ Oui ☐ Non
	Si oui, en collaboration avec le directeur de l'école, veuillez annexer une copie de ce document à votre rapport annuel. Copie annexée ?	☒ Oui ☐ Non
	Un projet de convention de gestion et de réussite éducative a été approuvé. (Art. 209.2)	☒ Oui ☐ Non
3.8	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	
3.9		

N. B. : La Loi sur l'instruction publique (L. R. Q., c. I – 13.3) précise l'implication du conseil d'établissement dans un certain nombre d'aspects touchant l'organisation de l'école. Chacun de ces aspects n'a pas à être repris chaque année. Une fois convenue, l'organisation est maintenue jusqu'à ce qu'un changement soit requis. L'ensemble des points concernés devrait être tenu sur un cycle de quelques années à déterminer dans le plan de travail du conseil d'établissement.

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

Page | 9

5. SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (art. 84, 110.2).	☒ Oui ☐ Non
	Le conseil d'établissement a approuvé la mise en œuvre des quatre programmes des services complémentaires et particuliers prévus au Régime pédagogique (art. 88, 110.2).	☒ Oui ☐ Non
	5.1.1 Commentaires (s'il y a lieu) : 	
5.2	Le conseil d'établissement a approuvé les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (art. 85).	☐ Oui ☒ Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	☒ Oui ☐ Non
5.4	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	☒ Oui ☐ Non
5.5	Le conseil d'établissement a été informé, si tel est le cas, des programmes d'études locaux (art. 96.13.4°).	☐ Oui ☒ Non
5.6	Le conseil d'établissement a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (art. 96.13.4°).	☒ Oui ☐ Non
5.7	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art. 96.13.4° et 96.15).	☒ Oui ☐ Non
5.8	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	☒ Oui ☐ Non
5.9	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	☒ Oui ☐ Non
5.10	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	☒ Oui ☐ Non
5.10	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°).	☒ Oui ☐ Non
5.11	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section : 	

6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

(L.I.P. articles 66, 93, 94, 95, 96.22, 96.24, 110.4)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
6.1	Le conseil d'établissement a approuvé l'utilisation des locaux (art. 93).	☒ Oui ☐ Non
6.2	Le conseil d'établissement a sollicité ou reçu des dons, legs, subventions ou contributions, il en a surveillé l'administration (art. 94, 110.4).	☒ Oui ☐ Non
6.2.1	Précisez la nature des dons : Déjeuner pour apprendre Caisse populaire Desjardins Défi Everest Saint-Vincent-de-Paul masculine Ensemble vocal A Tempo Manoir Lafontaine (pour la classe d'adaptation)	
6.3	Le conseil d'établissement a adopté son budget annuel de fonctionnement et a vu à son administration (art. 66).	☒ Oui ☐ Non
6.4	Le conseil d'établissement a adopté le budget annuel de l'école (art. 95, 96.24).	☒ Oui ☐ Non
6.4.1	Au cours de l'année scolaire, le conseil d'établissement a été informé de l'évolution de l'administration du budget de l'école effectuée par le directeur.	☒ Oui ☐ Non
6.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux (Art. 96.22)	☒ Oui ☐ Non
6.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

7. AUTRES

(L.I.P. articles 90, 91, 96. 96.1, 110.3)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
7.1	Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3).	☐ Oui ☒ Non
7.2	Le conseil d'établissement, dans le cadre de l'article 90 de la L. I. P., a conclu un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet (art. 91, 110.3).	☐ Oui ☒ Non
7.3	Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1).	☒ Oui ☐ Non
7.3.1	Si oui, décrivez les activités principales réalisées par cet organisme :	
	Implication des membres à certaines activités ou tâches, selon les besoins.	

8. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

8.1	Quels sont vos projets pour l'année à venir (dossiers prioritaires, plan de travail, etc.) ? Précisez :
	❖ Projet éducatif en lien avec le PEUR de la commission scolaire. ❖ Mise aux normes de la Convention de gestion, du projet éducatif et du plan de réussite liée à la loi 105. ❖ Reprise du dossier « Aménagement des cours d'école de Roy et Joly » ❖ Bonification des programmes de Voie musicale et Voie sportive

9. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS, REMERCIEMENTS,...)

9.1	Commentaires :
	Tout au long de l'année, nos enfants ont eu la chance d'évoluer dans un milieu où les différents intervenants se sont beaucoup impliqués afin de leur faire vivre des expériences académiques stimulantes qui leur ont permis de s'épanouir, se développer mais surtout d'intéresser les enfants à leur école. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ces accomplissements et plus particulièrement : • La directrice et le directeur adjoint • Les professeurs et les membres du personnel • Le personnel du service de garde • Les bénévoles • Les parents • Les commissaires de notre secteur • Les membres du CÉ • Les différents organismes nous ayant soutenu dans nos activités et nos projets soit par l'entremise de dons, soit par leur implication

10. MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ

10.1	Chaque année, le conseil d'établissement informe les parents et la communauté, de ses services et rend compte de leur qualité. Il informe également de son projet éducatif et de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite. (Art. 83, 110.3.1) Expliquez comment.
	❖ Lors de l'Assemblée générale, présentation des réalisations et des projets à venir en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite.

11. ANNEXES